

tre, ils l'imaginent rentable alors que la leur ne l'est pas. C'est une réaction spontanée. Quand je constate que les traitements de certains fonctionnaires, sont, paraît-il passés depuis 1963 de \$12,000 à \$28,000, je vois une certaine justification à notre augmentation, mais des limites s'imposent, je pense.

J'espère sincèrement que le gouvernement envisagera toute la question des indemnités de façon rigoureuse et la placera sous l'éclairage qui convient. C'est ma conclusion finale. A mon avis, cette question devrait se discuter en dehors du Parlement, car personne ne veut étaler au grand jour ses besoins personnels. Il nous incombe de parler des besoins de tout le monde sauf des nôtres. Ce sont nos familles qui devraient, j'imagine, nous dire ce qu'il nous faut. C'est un sujet désagréable. Il est désagréable de s'engager dans une discussion sur ce que nous devrions ou ne devrions pas recevoir, car les besoins diffèrent dans chaque cas. Il suffit de jouer une partie de poker où chacun commence avec une somme de \$100 pour se rendre compte que bien vite deux ou trois joueurs auront tout râflé et que les autres seront en dette ou n'auront plus d'argent. Ainsi va la vie.

Toutefois, si je choisisais de voter contre, je ne croirais pas obligé de retourner l'argent au gouvernement ou de le verser à un autre organisme. Je sais que des députés s'y sont engagés. A la réflexion, je crois que dans un an ou deux ils trouveront peut-être que leur situation a changé et qu'elle est devenue beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui. Chaque fois que je vote en faveur d'une mesure que la Chambre rejette, je dois m'incliner devant ce qui devient loi. Si la mesure entraîne une hausse d'impôts, je dois payer, que j'aie voté pour ou contre le projet de loi.

Par exemple, si je vote pour le bill C-176 et le Parlement vote contre, je devrai m'en accommoder. J'étais à la Chambre le jour où, à toutes fins utiles, nous avons défait le gouvernement; le lendemain, un autre vote a eu lieu pour donner une autre chance au gouvernement. J'ai dû m'y conformer aux règles dont on avait convenu. J'ai voté pour des exemptions fiscales sur le revenu des particuliers, qui n'ont pas été acceptées, mais j'ai dû me résigner. Je n'ai donc pas à promettre quoi que ce soit. Quoi que le Parlement décide, dans sa sagesse, au sujet de l'augmentation, qu'il l'approuve ou la rejette, il en sera ainsi. Il faut que certains d'entre nous fassent entendre leur désaccord. Le jour où aucune voix dissidente ne se fera entendre au Parlement sera un bien triste jour.

Il me semble impossible de justifier une augmentation dont on peut dire qu'elle équivaut à 50 p. 100. Nous subsistons depuis plusieurs années avec notre traitement actuel et j'estime que nous pourrions attendre encore un an. Il me semble qu'il aurait mieux valu attendre au lendemain des prochaines élections avant d'augmenter notre traitement. Une augmentation partielle aurait pu, toutefois, être acceptable cette année. Il aurait été plus sage, selon moi, d'opter pour cette solution.

On aurait dû adopter une formule pour que cette question épineuse puisse être réglée ailleurs qu'à la Chambre. Ainsi, on aurait peut-être pu établir une commission relevant soit de l'Auditeur général, soit de la Commission de la Fonction publique, de sorte que toute augmentation accordée aux fonctionnaires aurait pu s'appliquer à la catégorie à laquelle on aurait décidé de nous rattacher. Je ne veux pas m'aventurer davantage dans ce domaine,

mais voilà un parti qu'il m'aurait paru plus sage de prendre.

Autre sujet digne de mention, ce sont des députés de l'Ouest du Canada qui ont formulé la plupart des objections contre cette hausse d'indemnité. A noter également que cette région est celle qui ressent le plus d'irritation, aujourd'hui, à l'endroit du gouvernement actuel. C'est parce que nous nous faisons l'écho des sentiments de nos commettants que nous devons signaler que nombre de Canadiens sont très inquiets de la ligne de conduite suivie jusqu'ici.

• (8.20 p.m.)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, le débat que nous poursuivons ce soir, et qui dure depuis déjà trois jours, revêt une grande importance, car il est assez délicat pour les députés de décider eux-mêmes de l'indemnité qu'ils doivent toucher.

Beaucoup de publicité a été faite sur ce sujet depuis quelques semaines, et il semble que jusqu'ici cette publicité n'ait pas donné une idée exacte de la situation. C'est probablement pour cette raison que nous avons reçu—et je crois que je n'ai pas été le seul—de nombreuses lettres de protestation concernant la majoration des indemnités et dépenses du très honorable premier ministre (M. Trudeau), des ministres et des députés.

Ces lettres de protestation, de même que certaines conversations privées, font souvent état du fait que les députés ne méritent pas une indemnité très élevée, car ils ne travaillent pas. Lorsque les gens disent que les députés ne font rien, ils ne veulent pas tellement dire que les députés ne travaillent pas, mais plutôt qu'ils ne produisent pas, qu'ils produisent peu ou mal, c'est-à-dire que la plupart des lois qu'ils adoptent, comme c'est le cas d'ailleurs dans la plupart des assemblées législatives des provinces, ne sont pas désirées des électeurs. On semble s'employer, dans toutes les activités de nos parlements, à voter des lois dont la population ne veut pas. Il n'est donc pas étonnant qu'un flot de protestations s'élève contre l'augmentation des indemnités et dépenses des députés et des sénateurs.

Monsieur l'Orateur, c'est une situation délicate, pour les députés, de discuter de leurs propres indemnités, mais il semble que personne d'autre n'ait la compétence nécessaire pour le faire. Lorsqu'un employé demande une augmentation de salaire à son patron, ce dernier considère d'abord si l'employé s'est montré laborieux, compétent et efficace. Ensuite, il analysera l'état financier de l'entreprise. Si les affaires sont prospères, l'augmentation sera probablement accordée. Mais si l'entreprise accuse un déficit ou est au bord de la faillite, je doute que l'employeur accepte d'accorder une augmentation.

Dans la situation actuelle, je crois que cette question est opportune. Est-ce que les députés sont tous compétents, laborieux et efficaces? Je crois que c'est là la question que le public devrait se poser.

De plus, est-ce que les affaires du pays sont tellement prospères, surtout dans la plus grande entreprise du pays, c'est-à-dire le Parlement canadien?

La situation économique actuelle laisse beaucoup à désirer. Au fait, je crois que si une industrie était aussi